



Séance du 10 avril 2024

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : Unanimité

Convocation du : 27 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 15 avril 2024 et publication
du 15 avril 2024.

Délibération N° 02-24-16

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, Mme WOLOSZ Angélique, Mme MALECHA Sandrine, M. FLUET Guillaume, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. SION Fabrice, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick.

Absents excusés et représentés : Mmes MASQUELEZ Corinne, RUBY Valérie, DELEDICQUE Sylvie, CLAEYMAN Isabelle, DERBAY Savéria, MM. LAGACHE Frédéric, VAN MEENEN Laurent, MERESSE Alain, FILLIERE Patrick.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali

OBJET

VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Thumeries approuvé par délibération du 28 février 2024,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, (AP/CP) est nécessaire au montage des projets suivants :

- Construction d'un restaurant scolaire à l'école Paul Bert
- Rénovation énergétique des écoles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Décide de voter les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des 2 projets susmentionnés, tels que repris dans le tableau suivant :

N° de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'autorisation TTC	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement TTC		
			2024	2025	2026
APO01	Construction restaurant scolaire Ecole P. Bert	1 650 000,00 €	150 000,00 €	1 300 000,00 €	200 000,00 €
APO02	Rénovation énergétique des écoles	1 990 000,00 €	150 000,00 €	990 000,00 €	850 000,00 €


- Dit que les crédits de paiement prévisionnels pour l'exercice 2024 sont inscrits au Budget Primitif.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



Magali CIESIELSKI.

Nadège BOURGHELLE-KOS.